

Notaires : Mistral AI et Scaleway au service de la profession



© 2026 Les Echos Publishing

Le Conseil supérieur du notariat (CSN) a annoncé récemment avoir choisi l'entreprise française Mistral AI pour permettre aux offices notariaux d'accéder à des solutions d'intelligence artificielle dans un environnement de cloud européen sécurisé, maîtrisé et garantissant le respect du secret professionnel du notaire.

Comme l'indique le CSN, l'intelligence artificielle (IA) transforme notamment les pratiques professionnelles et modifie également les attentes des clients. En raison de cette évolution extrêmement rapide et désormais incontournable, le Conseil supérieur du notariat a la responsabilité d'organiser, pour la profession dans son ensemble, les conditions du recours à l'intelligence artificielle dans le respect des exigences strictes qui fondent la confiance dans l'institution notariale : la sécurité juridique, le secret professionnel général et absolu, et la confidentialité des données.

Concrètement, ce partenariat entre la profession et Mistral prévoit, pour une première période de 18 mois, de :

- mettre à disposition l'agent conversationnel Vibe afin de permettre l'acculturation à l'IA par les notaires et leurs collaborateurs. Un déploiement qui s'accompagne de la publication d'une Charte IA de la profession ;

– créer un « Lab commun Mistral / CSN » pour codévelopper et expérimenter des cas d’usage de l’IA spécifiques au notariat.

Un cloud français

Pour garantir aux notaires un environnement sécurisé et maîtrisé (en assurant notamment la protection de leurs données et la confidentialité de leurs échanges), ce partenariat s’appuiera sur l’infrastructure souveraine de Scaleway, fournisseur de cloud français, qui conçoit, développe et opère l’ensemble de sa plate-forme. Bien évidemment, les notaires resteront naturellement libres de recourir ou non à ces outils.

Ce partenariat est une étape majeure dans la mise en œuvre de la stratégie numérique du notariat adoptée en 2024 : rester une profession innovante, sans faire aucune concession sur la sécurisation des données transmises par les clients.

© 2026 Les Echos Publishing